

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 698

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 39

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« permettant, le cas échéant, le financement du »

les mots :

« en vue de financer, le cas échéant, le »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.